



CLASSIQUES
GARNIER

« Bureau de la Société », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série IV*, n°
13, 1968 (Janvier – Mars), p. 2-2

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-12127-5.p.0002](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-12127-5.p.0002)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1968. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. Maurice RAT.

Vice-Présidents : MM. Jean MARCHAND, Pierre MICHEL, Roger TRINQUET, Georges PALASSIÉ.

Secrétaire général-archiviste : M. Georges GUICHARD, 232, boulevard Saint-Germain, Paris (VII^e).

Secrétaire : M^{me} Marcel MAUPOINT, 39, avenue Ernest-Reyer, Paris (XIV^e).

Trésorier : M. Stéphane SICHÈRE, 69, rue de la Glacière, Paris (XIII^e),
Ch. Postal Paris 318-314.

CORRESPONDANTS.

Bordeaux et Sud-Ouest : M. Georges PALASSIÉ, 16, rue Henri-Collignon, Bordeaux. — *Monaco et Sud-Est* : M. Armand LUNEL, 49, avenue Grimaldi, Monaco. — *Angleterre* : M. MOORE, prof. St-John's College, Oxford. — *Allemagne* : Mlle BOCKELKAMP, 5481, Koisdorf über Remangen. — *Pays-Bas* : M. DRESDEN, prof. Université de Leyde, Lorentzkaade, 15, Leyde. — *Danemark et pays scandinaves* : M. BLINKENBERG, prof. Université d'Aarhus, Strandwaenget 7, Risskov, Danemark. — *Italie* : M. Lionello FIUMI, 9, via Anfiteatro, Vérone. — *Suisse* : Dr René BERNOULLI, Rheinsprung 1, Bâle. — *Canada* : M. Victor E. GRAHAM, prof. Dept of French, University College, Toronto. — *U.S.A.* : M. Donald M. FRAME, 515 Hamilton Hall, Columbia University, New York 27 (N. Y.). — *Japon* : M^{me} Mitchiko GOLDNITZER-ISHIGAMI, 2390, Parker Street, Berkeley (California), U.S.A. — *Roumanie* : M^{me} Lidia BOTE, Str. Răcozci, 72, Cluj, Roumanie.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Article premier. — La Société des Amis de Montaigne a pour objet l'étude de Montaigne, de son œuvre et de son temps, ainsi que la publication d'un Bulletin, annuel, semestriel, ou trimestriel, suivant ses ressources.

Art. 2. — Le siège social de la Société est à Paris, 232, boulevard Saint-Germain (VII^e), tél. Littré 06-27.

Art. 3. — Les candidats devront adhérer aux statuts et être présentés par deux de ses membres.

Art. 6. — La Société comprend :

1^o des membres *Sociétaires*, à cotisation annuelle de 24 F (droit d'entrée de 2 F),

2^o des membres *Donateurs*, à cotisation annuelle de 36 F.

3^o des membres *Bienfaiteurs*, à cotisation annuelle de 60 F.

4^o des membres *Perpétuels*, ayant racheté leur cotisation pour 300 F.
Pour l'étranger, majoration de 3 F pour les cotisations ordinaires.

Les étudiants sont admis sans droit d'entrée pour une cotisation annuelle de 10 F.

N. B. — Toute cotisation doit être versée avant le 31 janvier de l'année en cours.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Le service du *Bulletin des « Amis de Montaigne »*, comportant le compte rendu des Séances de la Société et de son Assemblée générale annuelle, ainsi que les études et communications de ses membres, est fait gratuitement à chaque membre de la Société.

Les personnes qui ne font pas partie de la Société et qui désirent le Bulletin en cours ou des Bulletins antérieurs sont priées de s'adresser au Secrétaire-Trésorier (voir, p. 4 de la couverture, la liste des Bulletins encore disponibles).